FICHE DE DONNEES DE SECURITE
Neteco XLS

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial	Neteco XLS
No du produit	228-1

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Nettoyant du film routier

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Distributeur	Autosmart International Ltd Lynn Lane, Shenstone, nr Lichfield Staffordshire. WS14 0DH England www.autosmartinternational.com Tel: +44 (0) 1543 481616 (09:00 - 17:00) Fax: +44 (0) 1543 481549 (09:00 - 17:00) info@autosmartinternational.com
Personne À Contacter	Mr. Russell Butler

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Mob: +44 (0) 7808 971321 (24hrs)
Tel: +44 (0) 1543 481616 (09:00 - 17:00)
Fax: +44 (0) 1543 481549 (09:00 - 17:00)

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (1999/45/CEE)	Non classé.

2.2. Éléments d'étiquetage

Phrases De Risque

NC	Non classé.

Conseils De Prudence

P13	Fiche de données de sécurité disponible sur demande pour les professionnels.

2.3. Autres dangers

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

C9-11 Alcohol 6EO		2-5%
No CAS : 68439-46-3	No CE :	

Classification (CE 1272/2008)	Classification (67/548/CEE)
Acute Tox. 4 - H302	Xn;R22.
Eye dam. 1 - H318	Xi;R41.

MÉTASILICATE DE DISODIUM		2-5%
No CAS : 6834-92-0	No CE : 229-912-9	
Classification (CE 1272/2008) Skin Corr. 1B - H314 STOT Single 3 - H335	Classification (67/548/CEE) C;R34 Xi;R37	

ALKYL AMIDO PROPYL DIMETHYLAMINE BETAINE		1-2%
No CAS : 61789-40-0	No CE : 263-058-8	
Classification (CE 1272/2008) Eye Irrit. 2 - H319	Classification (67/548/CEE) Xi;R36.	

HYDROXYDE DE SODIUM		< 1%
No CAS : 1310-73-2	No CE : 215-185-5	
Classification (CE 1272/2008) Skin Corr. 1A - H314	Classification (67/548/CEE) C;R35	

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Inhalation

Emmener immédiatement à l'air frais la personne exposée. Rincer le nez et la bouche avec de l'eau. Consulter un médecin si les troubles persistent.

Ingestion

Éloigner immédiatement la victime de la source d'exposition. Rincer soigneusement la bouche. Boire beaucoup d'eau. Consulter un médecin si les troubles persistent.

Contact avec la peau

Retirer la victime de la source de contamination. Rincer rapidement la peau avec beaucoup d'eau. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage.

Contact avec les yeux

Laver rapidement les yeux avec beaucoup d'eau en soulevant les paupières. Prendre soin d'enlever les lentilles de contact des yeux avant de rincer. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si les troubles persistent.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucunes recommandations, mais les premiers soins peuvent néanmoins être requis en cas d'exposition, inhalation ou ingestion accidentelle du produit. En cas de doute : CONSULTER RAPIDEMENT UN MEDECIN !

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

Ce produit est ininflammable. Choisir le moyen d'extinction d'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques D'Incendie/D'Explosion Rares

Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

Risques particuliers

Oxydes de : Carbone. Azote.

5.3. Conseils aux pompiers

Procédures De Lutte Contre L'Incendie

Aucun procédé spécifique d'attaque des feux.

Équipement de protection pour le personnel de lutte contre le feu

Choix de l'appareil respiratoire pour la lutte contre l'incendie : Conformément aux règles générales de l'entreprise pendant un incendie.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour obtenir des informations sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les environnements terrestres et aquatiques. Retournez le récipient avec le côté endommagé vers le haut pour éviter des fuites.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Arrêter la fuite si cela est possible sans risque. Déversements importants : Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Nettoyer le lieu avec beaucoup d'eau. Faire attention aux surfaces qui peuvent devenir glissantes. Ne pas contaminer les sources d'eau ou les égouts. De petites quantités peuvent être déversées dans l'égout avec beaucoup d'eau.

6.4. Référence à d'autres sections

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Faire très attention de ne pas renverser la matière et éviter du contact avec la peau et les yeux.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Entreposer dans un endroit frais, sec et aéré, dans des récipients d'origine bien fermés. Entreposer dans le récipient original.

Critères De Stockage

Entreposage des produits chimiques.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Appellation	NORME	VME - 8 Hrs		VLE - 15 Min		Obs.
HYDROXYDE DE SODIUM	VLEP				2 mg/m3	M

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.
M = L'exposition ne dépasse jamais la valeur limite.

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipements de protection

Conditions de procedé

Assurer l'accès à une douche oculaire.

Mesures d'ingénierie

Pas d'exigences de ventilation spécifiques mais ce produit ne doit pas être utilisé dans un espace confiné sans une ventilation adéquate.

Protection respiratoire

Pas de recommandation spécifique notée mais une protection respiratoire doit être utilisée si le niveau général excède la valeur limite d'exposition professionnelle permise (VLEP).

Protection des mains

Utiliser des gants de protection en : Polychlorure de vinyle (PVC). Caoutchouc (naturel, latex). Trouver le gant le plus approprié en concertation avec le fournisseur des gants qui peut indiquer le délai de rupture de la matière constitutive du gant.

Protection des yeux

Porter des lunettes de sécurité approuvées si une exposition oculaire est raisonnablement probable.

Autres Mesures De Protection

Assurer l'accès à une douche oculaire.

Mesures d'hygiène

NE PAS FUMER DANS LA ZONE DE TRAVAIL ! Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes. Se laver rapidement en cas de contact avec la peau ou contamination de la peau. Enlever promptement tout vêtement contaminé. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide
Couleur	Clair (ou pâle). Paillé.
Odeur	Suave.
Solubilité	Soluble dans l'eau. Miscible avec l'eau
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	~ 100 760 mm Hg
Point de fusion (°C)	~ 0
Densité relative	~ 1.052 (20°C)
Densité de vapeur (air=1)	
Non applicable.	
Pression de vapeur	
Non applicable.	
Taux d'évaporation	
Non disponible.	
Valeur pH, Solution Concentrée	~ 13
Valeur pH, Solution Diluée	~ 10 @ 1%
Viscosité	1 cSt
Température de décomposition (°C)	
Non disponible.	
Seuil D'Odeur, Bas	
Non disponible.	
Seuil D'Odeur, Haut	
Non disponible.	
Point d'éclair (°C)	
Non applicable.	
Temperature d'auto-inflammation (°C)	
Non applicable.	
Limite D'Inflammabilité - Inférieure (%)	
Non applicable.	
Limite D'Inflammabilité - Supérieure (%)	
Non applicable.	
Coefficient De Partage (N-Octanol/Eau)	
Non disponible.	
Propriétés comburantes	
Non applicable.	
Observations	Information declared as "Not available" or "Not applicable" is not considered to be justified for enabling proper control measures to be taken.

9.2. Autres informations

Composés organiques volatils (COV)	0 g/litre

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

10.2. Stabilité chimique

Stable à température normale et l'emploi recommandé.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation Dangereuse

Ne polymérise pas.

10.4. Conditions à éviter

Éviter le contact avec les acides. Réagit fortement avec les acides concentrés et les hydrocarbures chlorés.

10.5. Matières incompatibles

Matières À Éviter

Acides forts. Oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition spécifique en produits dangereux notée.

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Corrosion/irritation cutanée - données animales

Sans justification scientifique.

Corrosion/irritation cutanée - Essai sur modèle de peau humaine

Sans justification scientifique.

Corrosion/irritation cutanée - pH extrême ≥ 11.5

Informations générales

Ce produit a une faible toxicité. Seuls de grandes quantités peuvent avoir un effet néfaste sur la santé humaine.

Inhalation

Peut entraîner une irritation de l'appareil respiratoire.

Ingestion

Peut causer des gênes en cas d'ingestion.

Contact avec la peau

Peut entraîner une délipidation de la peau, mais n'est pas irritant.

Contact avec les yeux

Le gaz et la vapeur dans les yeux peuvent causer des irritations et des douleurs cuisantes.

Mises En Garde Sur La Santé

Ce type de produit n'a aucun 'effet grave à long terme reconnu.

Symptômes

Pas de symptômes spécifiques notés, mais le produit chimique peut néanmoins avoir des effets néfastes sur la santé en général ou sur certaines personnes.

Appellation	**MÉTASILICATE DE DISODIUM**
Dose Toxique 1 - Dl 50	600-1350 mg/kg (oral rat)
Dose Toxique 2 - Dl 50	770 mg/kg (oral souris)
Appellation	**C9-11 Alcohol 6EO**
Dose Toxique 1 - Dl 50	2000 mg/kg (oral rat)
Conc. Toxique - CL 50	5 mg/l/4 h (inhalation rat)

Autres Dangers Pour La Santé

Cette substance n'a pas de propriétés cancérogènes démontrées.

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

On ne considère pas que ce produit ait des effets néfastes sur l'environnement. On ne s'attend pas à ce que le produit soit nocif pour les processus de traitement des eaux usées. Les composants du produit ne sont pas classés comme dangereux pour l'environnement. Cependant, on ne peut pas exclure la possibilité d'effets nocifs ou dangereux pour l'environnement des déversements majeurs ou fréquents. Le produit peut affecter l'acidité (le facteur pH) de l'eau, avec un risque d'effets nocifs pour les organismes aquatiques.

12.1. Toxicité

Toxicité aiguë - Poissons

Non déterminé.

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques

Non déterminé.

Toxicité aiguë - Plantes aquatiques

Non déterminé.

Toxicité aiguë - Micro-organismes

Non déterminé.

Toxicité aiguë - Organismes terrestres

Non déterminé.

12.2. Persistance et dégradabilité

Dégradabilité

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents. Le produit est biodégradable, mais ne doit pas être rejeté à l'égout sans autorisation préalable des autorités.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bio-accumulation

Ce produit ne contient pas de substances dont on s'attend un effet de bio-accumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité :

Ce produit est soluble dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

12.6. Autres effets néfastes

Appellation	**MÉTASILICATE DE DISODIUM**

Écotoxicité

On ne s'attend pas à ce que le produit soit toxique pour les organismes aquatiques.

CL 50, 96 H, Poisson, mg/l	3185
Ce 50, 48 H, Daphnia, mg/l	4857

Mobilité

Ce produit est soluble dans l'eau.

Potentiel de bio-accumulation

Ce produit ne provoque pas de bio-accumulation.

Dégradabilité

Le produit est biodégradable.

Appellation	**C9-11 Alcohol 6EO**
CL 50, 96 H, Poisson, mg/l	10
Ce 50, 48 H, Daphnia, mg/l	10
Ci 50, 72 H, Algue, mg/l	10

Mobilité

Ce produit est soluble dans l'eau.

Potentiel de bio-accumulation

Ce produit ne contient pas de substances dont on s'attend un effet de bio-accumulation.

Dégradabilité

Le produit est biodégradable.

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Informations générales

L'emballage doit être vide (aucun dégouttement de l'emballage retourné).

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Éliminer les déchets et résidus conformément aux règlements municipaux. Récupérer et régénérer ou recycler si possible.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Généralités	Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses (IMDG, ICAO/IATA, ADR/RID).

14.1. Numéro ONU

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Étiquettes De Transport

Aucun panneau d'avertissement de transport requis.

14.4. Groupe d'emballage

14.5. Dangers pour l'environnement

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d' environnement

Législation UE

Directive sur les préparations dangereuses 1999/45/CE. Directive 2000/39/CE de la Commission du 8 juin 2000 relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif en application de la directive 98/24/CE du Conseil concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail. Règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n o 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n o 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, avec modifications. Règlement (CE) n o 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n o 1907/2006, avec modifications.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Informations générales

Ce produit est fabrique selon un system qui conforme a ISO9001 et ISO14001.
Cette matière doit seulement être manipulée par du personnel instruit.

Commentaires De Mise À Jour

OBS: Lignes en marges signifient des corrections importantes par rapport à la version précédente.

Date de révision	28/03/2011
Révision	6

Phrases - R (Texte Intégral)

R34	CAUSE DES BRÛLURES.
R37	Irritant pour les voies respiratoires.
R36	Irritant pour les yeux.
R22	Nocif en cas d'ingestion.
R35	Provoque de graves brûlures.
R41	Risque de lésions oculaires graves.

Mentions De Danger Completes

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.

Avis De Non-Responsabilité

Ces informations concernent uniquement la matière spécifique et ne s'appliquent pas si la matière est utilisée en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Les informations sont, au mieux de nos connaissances, correctes et exactes à la date indiquée. Toutefois, aucunes garanties ou représentations ne sont données quant à l'exactitude, la fiabilité ou la complétude de ces informations. Il est à la responsabilité de l'utilisateur de conclure si les informations sont applicables pour une certaine utilisation.